

A retourner à la direction culture et patrimoine de la Ville de Rezé :
Au plus tard le lundi 25 mai 2026

- **Par mail :** cultureetpatrimoine@mairie-reze.fr
- **Par courrier :** Hôtel de Ville - Place J-B Daviais - BP 159 - 44403 Rezé cedex
- **Pour tout renseignement complémentaire :** direction culture et patrimoine - tél : 02 51 70 78 27 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

1- **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Nom de la structure :

Activité :

Nom du président(e) /dirigeant(e) :

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

N° de SIRET :

Adresse de facturation (à compléter si différente du siège social):

Code postal :

Ville :

Nom du référént du dossier de réservation :

Fonction dans la structure :

Téléphone / mobile :

Courriel :

Nom du responsable technique :

Téléphone / mobile :

Courriel :

Avez-vous un régisseur ? oui non

Si oui, est-il spécialisé en lumière son

Nom du régisseur :

Téléphone / mobile :

Courriel :

2- PROPOSITION DE SPECTACLE

Genre : Musique Danse Théâtre Revue Chorale
 Autre (à préciser) :

Titre :

Durée :

Entracte :

Souhaitez-vous l'ouverture du bar avec vente d'alcool ? oui non

Public visé : enfants / scolaires familial tout public adultes > 16 ans

Événement ouvert à tous (au-delà du public ciblé par l'organisateur) : oui non

Nombre d'interprètes envisagés sur scène :

Jauge attendue :

Contact billetterie (tél / e-mail) :

Descriptif du spectacle ou de la résidence :

3- CALENDRIER

3.1 - Choix de dates pour votre manifestation ou résidence

Afin de répondre au mieux à votre demande, nous vous demandons d'émettre **trois choix différents de dates par ordre de préférence** :

1 :

2 :

3 :

3.2- Détails de l'utilisation

Répétition(s) : votre spectacle implique-t-il des répétitions ? Si oui combien ? Dates et horaires

Spectacle(s) : dates et horaires

Faut-il prévoir un temps de montage et démontage ?

4- BESOINS TECHNIQUES & LOGISTIQUES

Le théâtre municipal est loué vide. Le matériel technique (pendrillons, éclairage, son, etc.) n'est pas installé (cf. fiche technique du théâtre disponible sur le site internet de la Ville).

Aussi, pour le bon déroulement de votre installation, vous devez **impérativement** :

① Fournir **2 mois avant** votre venue au théâtre la fiche technique détaillée du spectacle qui précise les besoins techniques, matériels et logistiques, l'organisation en personnel, les horaires détaillés de l'utilisation ainsi que toute information que vous estimerez nécessaire de communiquer au régisseur du théâtre pour faciliter l'organisation de l'événement.

⚠ Si cette fiche n'est pas envoyée dans les délais, l'ensemble des demandes ne pourra pas être pris en compte.

② Prendre rendez-vous avec le régisseur général **au plus tard un mois avant l'événement**

Tél. : 07.61.15.31.35 cultureetpatrimoine@mairie-reze.fr

5- TARIFS

La location du théâtre est facturée selon les tarifs votés en conseil municipal le 30 mars 2023 et réactualisés pour la saison 2026/2027 :

Tarifs applicables du 1 ^{er} septembre 2026									
LOCATION DU THEATRE									
	Associations et établissements scolaires rezéens			Associations, établissements scolaires extérieurs			Entreprises		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
La journée (10h maximum)	421,94 €	84,39 €	506,33 €	1 265,83 €	253,17 €	1 519,00 €	1 951,49 €	390,30 €	2 341,79 €
La demi-journée (5h maximum)	210,97 €	42,19 €	253,17 €	632,91 €	126,58 €	759,50 €	975,74 €	195,15 €	1 170,89 €
Dimanche et jours fériés (10 heures)	632,91 €	126,58 €	759,50 €	1 898,74 €	379,75 €	2 278,49 €			
Dimanche et jours fériés (5 heures)	316,46 €	63,29 €	379,75 €	949,37 €	189,87 €	1 139,25 €			
MAJORATION DEPASSEMENT HORAIRE									
	Associations et établissements scolaires rezéens			Associations, établissements scolaires extérieurs			Entreprises		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Dépassement du forfait à la 1/2 journée limité à 5 heures consécutives	52,74 €	10,55 €	63,29 €	89,66 €	17,93 €	107,60 €	195,15 €	39,03 €	234,18 €
La location comprend la salle, la mise à disposition du personnel et le montage/démontage du matériel									
Majoration heure au-delà de minuit : 61,65 € TTC									
Forfait d'utilisation des espaces de bar : 97,92 € TTC									
Mise à disposition gratuite 1 à 2 fois par an pour les compagnies artistiques professionnelles rézéennes accueillies en résidence									

6- REGLEMENT INTERIEUR DU THEATRE

Le règlement intérieur est à consulter sur le site de la Ville (<https://www.reze.fr/pratique/culture/reserver-le-theatre-municipal>).

7- RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE INCENDIE

Comme indiqué dans le règlement intérieur, les personnes habilitées par la Ville ont toute autorité pour faire appliquer les consignes de sécurité.

L'utilisateur s'engage quant à lui à respecter les prescriptions légales et réglementaires sur la sécurité contre l'incendie relatives aux établissements recevant du public (ERP) de 3ème catégorie, et à les faire respecter par les personnes présentes lors de la manifestation. Il devra pour ce faire désigner un référent sécurité au sein de la structure, lequel prendra connaissance des consignes de sécurité données par le responsable de la sécurité du théâtre, compte tenu de l'activité envisagée. Il doit également prendre connaissance des moyens d'extinction et de leur mode d'utilisation, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.